

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 18 OCTOBRE 2021

Le Conseil d'Administration du Lycée La Coudoulière se réunit en séance ordinaire le 18/10/21.

- Membres inscrits : 27
- Membres présents : 22
- Membres excusés : 2
- Membres absents : 3

Président de séance	Jean-Philippe TOUJAS	Proviseur
Secrétaire de séance	Mmes SANTINACCI et OCCELLI	Professeurs

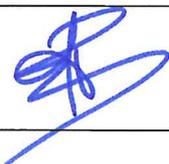
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2021

sous la présidence de Monsieur TOUJAS, Proviseur du Lycée

		Présents	Absents	Excusés	
REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :					
- Chef d'établissement : M. TOUJAS Jean-Philippe		X			
- Adjoint chef d'établissement : M. TERRIER Patrick		X			
- Chef des travaux : Mme BARBIER Nadine		X			
- Gestionnaire : M^{me} BEAUMONT Catherine		X			
PERSONNALITÉS :					
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Sandra KUNTZ	X			
	Jean-Pierre COLIN/M. Christophe JACQUIN			X	
- de TPM :	Nadine ESPINASSE	X			
	Suppléante :				
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI		X		
	Régine AGUILLON		X		
- qualifiée :	Jean-Louis ANTONINI		X		
PROFESSEURS					
	Matthieu BLONDY	X			
	Muriel SANTINACCI	X			
	Marjorie OCCELLI	X			
	Joffrey DEMANSE	X			
	Jean-Luc VINCENT	X			
	Sandrine BARBERO	X			
	Muriel ZURLETTI	X			
	Suppléants :	Marie-Paule RICHON			
		Emmanuel LANTES			
		Iris FERRANDI	X		
Gaelle GRAS					
Invités					
	Sabrina MERELLE	X			
Parents d'élèves					
	Corinne MIGLIACCIO	X			
	Carine PEDRON	X			
	Arnaud LECHAT				
	Karine LABROSA	X			
	Laurence REGAZZONI	X			
Suppléants :	Valérie CASALI				
	Severine CADOT				
	Nathalie NADEAU				
	Emilie GINOUVES				
- élèves :					
	Manon COLLIN 1COIF	X			
	Constance CARASCO TCAPCOIF	X			
	Prescylia HERMANS TCAPCOIF	X			
	Elise WARTELE 2CAPESTH	X			
	Thibaut ROLLAND TMN	X			
	Suppléants :	Ibtissam AMLOU 1MDA			
		Justine FELTESSE 1ESTH			

Chapitre	Nature des questions traitées	Nb de pages	Observations éventuelles de M. l'Inspecteur d'Académie ou de M. le Recteur	Page
1	Validation et amendement PV du CA du 22 juin 2021	1		4
2	Règlement du conseil d'administration	1		5
3	Délégation de signature	1		5
4	Installation des instances de l'établissement	6		6-11
5	Simplification des instances : commission permanente	1		12
6	DBM pour information	1		12
7	DBM pour vote	1		12
8	Critère attributions des fonds sociaux	1		13
9	Solde des reliquats inférieurs à 8 euros	1		14
10	Projet atelier Bleu	1		14
11	Contrats et conventions 1. convention SNSM 2. convention MOVE4 3. convention APEA 4. convention EO 5. convention pompiers 6. vente machines	2		14-15
12	Questions diverses	3		15-17
	Annexes : I II			
	TOTAL nombre de pages :		Annexes : à partir de la page	

Six-Fours-Les-Plages le 18 octobre 2021

<i>Signature du Président de séance</i>	<i>Signature du secrétaire de séance</i>
	

Chapitre 1

Approbation et amendement PV CA n°5 du 22/06/2021

Dans chapitre OSEC , Modification apportée pour CA du 22/06/2021 :

OSEC : M. Demanse met en garde M. Toujas en affirmant que l'atelier VP n'est pas aux normes de sécurité du VTR (hauteur sous plafond, installations, fosse etc...) et qu'un éventuel déménagement nécessitera des moyens conséquents pour le mettre aux normes.

Dans chapitre DGH , Modification apportée pour CA du 22/06/2021 :

M. DEMANSE explique au CA qu'un non dédoublement à l'atelier VTR est du jamais vu dans l'établissement ainsi que dans les autres établissements de lycée professionnel en automobile.

M. DEMANSE rappelle que l'atelier VTR est le plus dangereux du lycée. Il cite le compte rendu d'audit de la filière VTR de janvier 2020 rendu par M. Bossard IEN sur la dangerosité potentielle très élevée de l'atelier.

M. DEMANSE avertit M. TOUJAS qu'en obligeant un enseignant à prendre plus de 10 élèves à l'atelier VTR, il en prend la responsabilité. M. TOUJAS explique qu'il prend la responsabilité de l'organisation de la DGH et par conséquent de ce groupe à 11 élèves mais indique également que la sécurité est l'affaire du professeur. Par exemple s'il y a défaut de surveillance ou utilisation d'un matériel non conforme c'est de la responsabilité du professeur, que le groupe soit à 15 ou à 6 élèves.

M. BLONDY déplore le manque de communication et d'anticipation de la part de la direction avec l'équipe disciplinaire concernée au moment de la répartition de la DGH du mois de février 2021. M. TOUJAS indique que c'est bien la première fois qu'un tel problème arrive en juin alors que dès février toutes les instances ont été réunies : conseil pédagogique, commission permanente, conseil d'administration et conseil d'enseignement.

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Actes N° :</u>
--------------------------------	--------	----------	--------------	--------------------------

Chapitre 2

Règlement conseil d'administration

- La durée du CA est prolongée à 2h30.
- Le secrétaire, issu du corps enseignant, rédige le compte rendu du CA, la secrétaire de direction le met en forme. Après signature du secrétaire de séance, le chef d'établissement valide le PV du CA.
- Le compte rendu est disponible sur le site du lycée (rubrique Vie du lycée). Il est disponible en version papier sur demande.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Actes N° : 10

Chapitre 3

Délégations de signature

M. Le Proviseur adjoint : conseils de classe, conventions PFMP, bons de commande inférieurs à 500€, dossiers fonds social.

Mme Barbier : conseils de classe, bulletins trimestriels, conventions PFMP

Mmes Merelle et El Bzioui : conseils de classe, bulletins trimestriels, conventions PFMP

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Actes N° : 1 à 4

Chapitre 4

Installation des instances

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021- 2022

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :	
- Chef d'établissement :	M. TOUJAS Jean-Philippe
- Adjoint chef d'établissement :	M. TERRIER
- Chef des travaux :	Mme BARBIER
- Gestionnaire :	M^{me} BEAUMONT
PERSONNALITÉS :	
- de la collectivité de rattachement Région PACA	Sandra KUNTZ Jean-Pierre COLIN/M. Christophe JACQUIN
- de TPM :	Nadine ESPINASSE Suppléante :
- de la Commune Siège, Six-Fours :	Dominique ANTONINI
- qualifiée :	Régine AGUILLON Jean-Louis ANTONINI
PROFESSEURS	
	Matthieu BLONDY
	Muriel SANTINACCI
	Marjorie OCCELLI
	Joffrey DEMANSE
	Jean-Luc VINCENT
	Sandrine BARBERO
	Muriel ZURLETTI
Suppléants :	Marie-Paule RICHON Emmanuel LANTES Iris FERRANDI Gaelle GRAS
Parents d'élèves	
	Corinne MIGLIACCIO
	Carine PEDRON
	Arnaud LECHAT
	Karine LABROSA
	Laurence REGAZZONI
Suppléants :	Valérie CASALI Severine CADOT Nathalie NADEAU Emilie GINOUVES
- élèves :	Manon COLLIN 1COIF Constance CARASCO TCAPCOIF Prescylia HERMANS TCAPCOIF Elise WARTELE 2CAPESTH Thibaut ROLLAND TMN
Suppléants :	Ibtissam AMLOU IMDA Justine FELTESSE IESTH

COMPOSITION DE LA COMMISSION EDUCATIVE

ANNEE SCOLAIRE 2021– 2022

Présidence : Le chef d'établissement ou son adjoint

MEMBRES DE DROIT

- Le chef d'établissement : Jean-Philippe TOUJAS
- L'adjoint au chef d'établissement : Patrick TERRIER
- La gestionnaire : Catherine BEAUMONT
- Le chef de travaux : Nadine BARBIER

MEMBRES DESIGNES

- L'équipe éducative
 - Le conseiller principal d'éducation chargé du suivi de l'élève concerné
 - Le Professeur Principal de la classe
 - Le Conseiller d'orientation
- L'équipe médico - sociale
 - L'infirmière
 - Le médecin scolaire
 - L'assistante sociale
- Les usagers du service public
 - Les délégués élèves de la classe
- Un représentant des parents d'élèves

COMMISSION FONDS SOCIAL LYCEEN

ANNEE SCOLAIRE 2021 – 2022

Présidence : Le chef d'établissement ou son adjoint

- Le chef d'établissement : Jean-Philippe TOUJAS
- L'adjoint au chef d'établissement : Patrick TERRIER
- La gestionnaire : Catherine BEAUMONT
- Le conseiller principal d'éducation : Sabrina MERELLE et/ou Karima EL BZIOUI
- L'assistante sociale :

- 1 Représentant des personnels d'enseignement, d'éducation et de documentation :
-
- 1 Représentant des personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé :
-
- 1 Représentant des parents :
- Arnaud LECHAT
- 1 Représentant des élèves :
- Sherryl PRIFENT (1COIF)

COMPOSITION DU COMITE D'EDUCATION A LA SANTE ET A LA CITOYENNETE

ANNEE SCOLAIRE 2021– 2022

Présidence : le chef d'établissement ou son adjoint

LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

- Le chef d'établissement : Jean-Philippe TOUJAS
- L'adjoint au chef d'établissement : Patrick TERRIER
- La gestionnaire : Catherine BEAUMONT
- Le chef de travaux : Nadine BARBIER
- La conseillère principale d'éducation : Sabrina MERELLE

- Le médecin scolaire :
- L'infirmière : Marylène JEANPIERRE
- L'assistance sociale :

- 2 enseignants désignés par les représentants élus au CA
 - Mme CARVAT Alisson
 -

1 ATOS désigné par les représentants élus au CA

-

- 2 élèves désignés par les représentants élus au CA
 - Constance CARASCO TCAPCOIF
 - Manon COLLIN 1COIF

- 1 parent désigné par les parents d'élèves élus au CA
 - Karine LABROSA

LES PARTENAIRES EXTERIEURS

- Les services extérieurs de l'état : Jeunesse et sport, Police, Justice.
- Les collectivités territoriales et locales.
- Les associations, entreprises, commerçants...

COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE

ANNEE SCOLAIRE 2021- 2022

Présidence : Le Chef d'établissement ou son Adjoint

MEMBRES DE DROIT

- Le chef d'établissement : Jean-Philippe TOUJAS
- L'adjoint au chef d'établissement : Patrick TERRIER
- La gestionnaire : Catherine BEAUMONT
- La conseillère principale d'éducation Sabrina MERELLE ou Karima EL BZIOUI

MEMBRES ELUS REPRESENTANT LES PERSONNELS

- Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de documentation

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Jean-Luc VINCENT	1. Marie-Paule CORDEIRO
2. Marjorie OCCELLI	2. Muriel SANTINACCI
3. Matthieu BLONDY	3. Iris FERRANDI
4. Sandrine BLONDY	4. Muriel ZURLETTI

- Représentants des personnels administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé

TITULAIRE	SUPPLEANT
1.	2.

MEMBRES ELUS REPRESENTANT LES USAGERS DU SERVICE PUBLIC

- Représentants des parents d'élèves

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Corinne MIGLIACCIO	1. Séverine CADOT
2. Laurence REGAZZONI	2.

- Représentants des élèves

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Manon COLLIN (1COIF)	1. Elise WARTELE (2CAPESTH)
2. Thibaut ROLLAND (TMN)	2. Prescylia HERMANS (TCAPCOIF)
3. Constance CARASCO (TCAPCOIF)	3. Justine FELTESSE 1ESTH

CONSEIL de la VIE LYCEENNE

ANNEE SCOLAIRE 2021– 2022

Présidence : Le chef d'établissement

Vice – Président : Léa ROY

MEMBRES ELUS REPRESENTANTS LES ELEVES, ayant voix délibératives

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Léa ROY (1AGORA)	1. Diane TRANTAFILLYDES (1AGORA)
2. Chloé BARLO (1COIF)	2. Sherryl PRIGENT (1COIF)
3. Alana LANDY (2CAP COIF)	3. Lola BOULAY (2CAPCOIF)
4. Avril BARBET (1AGORA)	4. Liséa GHERARDI (1AGORA)
5. Manon COLLIN (1COIF)	5. Amine DAOUDI (TVP)
6. Gaëtan COUSIN	6. Kilian PEIGNE (1MN)
7. Constance CARASCO	7. Elise WARTELLE (2CAPESTH)
8. Prescylia HERMANS	8. Hedi ZOUAOUI (TVP)
9. Issam JERRAR (1MDA)	9. Ibtissam AMLOU (1MDA)
10. Thibaut ROLLAND (TMN)	10. Justine FELTESSE (1ESTH)

MEMBRES DESIGNES, ayant voix consultatives

➤ Représentants des personnels d'enseignement, d'éducation et de documentation

1.
2.
3.
4.
5.

➤ Représentants des personnels Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé

1.
2.
3.

➤ Représentants des Parents d'élèves

TITULAIRES
1. Corinne PEDRON
2. Arnaud LECHAT

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Actes N° : 12

Chapitre 5 Simplification des instances

La Commission Permanente a pour mission d'étudier des points clés, de pré-voter et ainsi de gagner du temps pour le vote au CA. Une simplification administrative donne au CA la possibilité de ne plus consulter la Commission Permanente.

Mr Blondy remarque que la Commission Permanente permet d'échanger et d'effectuer des changements.

Mme **Espinasse** précise que le maintien ou non de la Commission Permanente est soumis au vote du CA tous les ans.

Vote : Pour : 16	Contre :	Abstention : 6	Actes N° : 14
-------------------------	----------	----------------	----------------------

Chapitre 6 DBM 9 à 13 pour information

Les DBM, concernant les téléphones, l'équipement pôle VL VTR, les travaux d'entretien d'urgences, sont expliquées par la gestionnaire

Chapitre 7 DBM 14 pour vote

30000 € à prélever sur le fonds de roulement (dont 16000 € pour les denrées et 3500 € pour le fonctionnement du SRH). M. Le Proviseur précise que le lycée a fait de gros efforts ces dernières années pour maintenir un fonds de réserve convenable mais que celui-ci s'épuise pour compenser la hausse du prix des denrées.

M. le Proviseur souligne que les coûts du gaz et de l'électricité ont augmenté très fortement et que cela impacte les finances de l'établissement. Il demande si le Conseil Régional va en tenir compte dans la dotation de fonctionnement.

Mme Kuntz va demander à la région si elle va prendre en compte cette augmentation.

Les parents d'élèves souhaitent que le lycée maintienne le confort des élèves (repas identiques, chauffage,...)

Vote : UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	Actes N° : 14
-------------------------	--------	----------	--------------	----------------------

Chapitre 8

Critères attributions des fonds sociaux

Le dossier est instruit par l'assistante sociale et/ou par défaut le service d'intendance. Les dossiers sont classés selon leur moyenne économique mensuelle (MEM). La priorité des aides est réservée aux frais de demi-pension, d'internat et aux transports collectifs. Les aides peuvent être attribuées pour les fournitures scolaires ou le secours alimentaire sous forme de bons de commande auprès d'un fournisseur référencé par l'établissement. A tout moment, le Chef d'établissement peut prendre une décision d'aide au titre de l'urgence.

FONDS SOCIAL LYCEEN ETAT ET REGIONAL ET AIDES DIVERSES

DOSSIER : Le dossier est rempli et signé par la famille si l'élève est mineur, majeur ou étudiant. Tout personnel de l'administration peut remettre le dossier à l'élève ou à sa famille. Le dossier complété et signé doit être remis lors d'un RV à l'assistante sociale ou par défaut au service d'intendance **au moins 15 jours avant la commission.**

L'aide est attribuée pour le trimestre en cours.

CRITERES : Les critères ci-dessous sont retenus pour répondre aux demandes des familles dans la limite des crédits disponibles. Les dossiers sont classés selon leur moyenne économique mensuelle.

Moyenne économique mensuelle (MEM) = total des ressources y compris APL et AL : Nombre de personnes au foyer (avis fiscal de l'année en cours).

Pour élèves non Boursiers

Si MEM < 500€ par mois et par personne. Pas de reste à charge pour la famille.

Si MEM compris entre 500€ et 650€ par mois et par et par personne, famille modeste, la commission est souveraine pour attribuer l'aide en fonction du dossier, montant pouvant aller de 80% à 100% PAR ENFANT

Si MEM au-dessus de 650€ une évaluation plus approfondie de la situation sera envisagée et la commission se prononcera au cas par cas.

Les aides pour les voyages ne sont pas considérées comme prioritaires. Toutefois une aide pourra être apportée en cas de précarité.

INSTRUCTION DU DOSSIER : Le dossier est instruit par l'assistante sociale et conservé par l'administration de l'établissement. A défaut, l'instruction du dossier sera réalisée par le service d'intendance.

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention :

Acte N° : 5

Chapitre 9

Solde des reliquats inférieurs à 8 euros

Toute somme inférieure à 8€ sera définitivement acquise à l'EPL (à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la sortie ou du changement de qualité de l'élève) si cette somme n'a pas fait l'objet d'une demande de remboursement écrite et justifiée avec RIB joint

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Acte N° :</u> 6
--------------------------------	--------	----------	--------------	---------------------------

Chapitre 10

Projet Atelier Bleu

Projet Atelier Bleu de Mme LANTIN avec les élèves de Terminale esthétique, budget : 705 €

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention :	<u>Acte N° :</u>
--------------------------------	--------	----------	--------------	-------------------------

Chapitre 12

Contrats et conventions

1. Convention SNSM

Renouvellement de la convention locale (Bandol)

<u>Vote :</u> UNANIMITE	Pour :	Contre :	Abstention	<u>Acte N° :</u> 15
--------------------------------	--------	----------	------------	----------------------------

2. Convention MOV4

Renouvellement de la convention 2022

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention

Acte N° : 8

3. Convention APEA

Renouvellement de la convention

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention

Acte N° : 9

4. Convention école ouverte

Renouvellement de la convention

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention

Acte N° : 16

5. Convention association pompiers

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention

Acte N° : 11

6. Vente machines à coudre

Vote : UNANIMITE Pour : Contre : Abstention

Acte N° : 13

Chapitre 12

Questions diverses

1) E Pass et manuels numériques

Lettre au CA concernant des dysfonctionnements du e pass. (Alisson Carvat, référente culture)

Nous avons mis en place avec les structures culturelles locales (Liberté, Châteauvallon) des réservations de spectacles afin de familiariser les élèves à la culture. Nous avons deux sorties prévues pour les mois de novembre et décembre.

Les modalités d'utilisation du e pass ont changé. Il est impossible de financer ces sorties en utilisant les 10 € alloués par le e pass aux sorties scolaires.

Depuis le début d'année les élèves ainsi que les enseignants sont sensibilisés à l'utilité du e pass. Finalement il est impossible d'utiliser ces 10 € avant le 01/01/2022. En effet, les sorties scolaires doivent être saisies sur la plateforme adage or cette plateforme ne sera effective qu'à partir du 01/01/2022. Aucune information aucune explication n'ont été données.

De plus, certains collègues souhaitent utiliser les 10 € alloués aux sorties scolaires pour une sortie à l'opéra. Nous avons appris que cela est impossible car une place à l'opéra coûte 9€ et que le montant du e pass est de 10€. L'opéra ne peut pas faire de remboursement ni d'encaissement pour une somme inférieure.

J'aurais aimé savoir si la Région envisage une autre solution de financement ou si nous devons annuler ces sorties qui n'ont pas été budgétisées par le lycée. En sachant que des annulations pénaliseraient nos élèves, les équipes et impacteraient les structures culturelles déjà impactées par la crise du covid.

Budget de manuels numériques

Nous avons reçu, d'après le libraire MLS une somme de 46 584€ pour financer l'achat de manuels numériques. Notre gestionnaire n'a pas reçu de notification officielle. Du coup cette somme ne peut être utilisée.

De plus, cette somme est réservée uniquement à l'achat de ressources numériques. Les enseignants de tertiaire ont besoin de consommables sur lesquels les élèves puissent écrire. Ils ne peuvent les faire financer par cette somme qui reste inutilisée.

→ Deux spectacles culturels sont prévus en novembre et en décembre 2021 mais l'application ne sera disponible qu'à partir du 1^o janvier 2022. M Kuntz propose de se rapprocher du prestataire artistique pour bénéficier d'un financement à posteriori de la Région Sud. Elle invite également à contacter M. Jacques Vergnes (Région Sud).

2) Aménagement ateliers maintenance

En 2020 l'Académie a décidé la suppression de la section maintenance VP au LP de La Coudoulière et a validé la création d'un BTS Mécatronique, en partenariat avec la Marine Nationale, à la rentrée 2022.

Elle a promis également la création d'un BAC PRO Maintenance. Ces changements de formation au sein de l'établissement entraînent des changements structurels. Or, la Région Sud, qui finance les formations et les structures, n'a pas donné de suite.

Les enseignants de la section VTR ont rédigé un rapport sur l'éventualité du déménagement des plateaux techniques VTR dans l'atelier VP. Ce déménagement nécessiterait de nombreux travaux afin que les plateaux techniques soient conformes aux normes de sécurité et environnementales : hauteur sous plafond, pont élévateur, fosse, banc de freinage, dalles porteuses et sols, porte de secours, extracteur des gaz d'échappement... Ces changements structurels de grande envergure s'avèrent très onéreux.

On envisage également d'utiliser une partie de l'atelier VP pour le BTS Mécatronique ainsi que pour le futur Bac Pro Maintenance mais cela nécessitera également de nombreux aménagements.

Mme Kuntz se demande si l'on ne peut pas envisager de construire un troisième atelier.

Un architecte va être mandaté pour chiffrer tous ces travaux.

3) Question au sujet du sondage sur les modalités des conseils de classe

Les enseignants s'interrogent sur la nécessité de débattre, au travers d'un sondage, sur les modalités des conseils de classe, qui sont encadrés par des textes très précis. Ils s'étonnent que les parents et les élèves n'aient pas été consultés.

M. le Proviseur s'étonne de cette dénomination proposée et précise que ce sondage a été proposé lors d'une réunion des professeurs principaux à la rentrée, et réalisé par Mme Ferrandi. Il ajoute qu'il n'a pas proposé les formules des conseils de classe. Selon lui, le sondage n'était pas prévu pour entériner une décision et les parents n'avaient pas à être informés. A la lecture des résultats du sondage, M. le Proviseur a clos le débat en maintenant le format habituel des conseils de classe.

4) Question concernant la finalité de l'évaluation de l'établissement

Un grand nombre d'enseignants s'interroge, avec une certaine inquiétude, sur la finalité de cette évaluation. Ils s'adressent au Chef d'Etablissement dans l'attente de réponses concrètes. M. Le Proviseur se demande à qui est posée cette question : à lui, au Recteur ou au Ministre. Si cette question lui est adressée, il a déjà donné sa réponse :

- Envoi des documents avant réunion plénière
- Réunion plénière
- Envoi d'un PowerPoint après la réunion plénière
- Conseil pédagogique

M. le Proviseur suggère aux enseignants qui s'interrogent de poser la même question à M. le Ministre.

Il ajoute que l'intérêt majeur de cette évaluation concerne le projet établissement 2022-2026.